

Réunion sur les parcs avec le Directeur des Routes

Nous avons été reçus le 6 juin par le Directeur des Routes sur les parcs.

Pour la CFDT Daniel METRICH, Joël SIRY, Philippe NEVEU, Pascal BLANDEL, Patrick GROSROYAT.

FO

En préambule, nous avons rappelé nos revendications et les engagements non tenus sur le cadrage national dans le processus des transferts, ainsi que les garanties écrites promises sur l'emploi, le statut, la rémunération des OPA .

Nous avons évoqué le rôle de l'Etat, donc du Ministère de l'Equipement, dans le processus de décentralisation en cours. Nous avons notamment demandé quelles sont aujourd'hui les actions engagées pour valoriser les parcs auprès des départements . Puisque c'est la reprise par ces derniers qui semble être la seule porte de sortie permettant de préserver l'outil parc.

Quel cadrage de la DR auprès des préfigurateurs pour qu'eux aussi dans leurs discours valorisent le Parc et ne le traitent pas comme une banale entreprise privée!

Nous avons également souligné les contradictions qui peuvent naître d'un rattachement jusqu'en 2006 des parcs aux DDE alors que celles-ci n'auront plus de routes à gérer : est ce vraiment le meilleur moyen de valoriser et défendre les parcs ?

Certes l'échelon départemental est peut être l'échelon le plus approprié pour négocier avec les Départements, mais en tout état de cause une communication importante de la Direction des Routes en direction des DDE devra être conduite pour un avenir pérenne des parcs et des statuts des personnels.

En réponse toujours le même discours : on nous rappelle la volonté de préserver l'outil et de le maintenir en état jusqu'en 2006 en maintenant les commandes de l'Etat (après ...) et la volonté de préserver le statut des personnels. Cet affichage (paragraphe relatif aux Parcs sur le document cartographique concernant la réorganisation des services routiers de l'Etat envoyée en DDE ainsi que le courrier du Directeur des Routes donnant instruction aux préfigurateurs d'évaluer la commande qu'ils passeront demain aux Parcs) semble rassurer la Direction des Routes mais elle est bien seule !

En effet aux questions précises que veut l'Etat pour les parcs ? (Puisque nous sommes des ouvriers d'Etat et c'est à lui d'assumer le risque financier), que fait-on des parcs et des OPA dans le cas où le département n'en veut pas et où il n'y a plus de routes nationales ?

À ces questions, on nous renvoie aux propositions de « M COURTIAL », au débat parlementaire, et à la loi ! Au prétexte que tactiquement il est préférable dans la partie d'échec qui se joue actuellement, de ne pas avancer ses pions trop tôt.

La seule petite avancée c'est que la Direction des Routes est qu'elle s'engage à sensibiliser les préfigurateurs et passer des consignes pour que chaque DDE valorise l'outil parc en direction des départements.

Pour conclure, rien de nouveau. Nous avons rappelé que les OPA, par le biais de pétitions et de demandes d'audiences au Ministre et au Président de l'ADF exprimeront leurs inquiétudes les 21 juin et 28 juin localement.

A bientôt